



Depuis 30 ANS à Meudon

avec  
le soutien  
de la  
Ville de Meudon

**C.M.P.A.D.**

Club Meudonnais de Patinage Artistique et de Danse sur Glace

13, avenue de Villacoublay

92360 MEUDON-LA-FORET

Email : [cmpad@free.fr](mailto:cmpad@free.fr) , tél : 06 15 91 28 98

Objet : 7<sup>ème</sup> Coupe des Etangs

Meudon la Forêt, le 1<sup>er</sup> mars 2020

Mesdames, Messieurs les Président(e)s,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la 7<sup>ème</sup> Coupe des Etangs qui se déroulera à la patinoire de Meudon la Forêt, 13 Avenue de Villacoublay - 92360 MEUDON LA FORET le :

- **Dimanche 26 AVRIL 2020**

Compétition de patinage artistique pour les catégories Dames et Messieurs :

- Poussins, Minimes, Novices, Juniors, Séniors,

Pour les catégories :

- Poussins, Avenir, Minimes, Novices, Juniors, pour les niveaux Fédéral 1&2, Régional 1&2 ABCD

L'ensemble du Club mettra tout en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement nécessaire.

En attendant le plaisir de vous recevoir à notre compétition,

Nous vous prions de croire, Messieurs Mesdames les Présidents de Club, en nos sentiments les plus sportifs.

Jean-Claude JAILLOT  
Responsable Artistique  
06 14 22 70 74  
[jc.jaillot@sfr.fr](mailto:jc.jaillot@sfr.fr)

Justine RESTAINO  
Présidente  
06 15 91 28 98  
[cmpad@free.fr](mailto:cmpad@free.fr)

# 7ème coupe des étangs compétition de patinage artistique

**Patinoire de MEUDON**

**Dimanche 26 Avril 2020**

**7h-20h**

**Entrée libre spectateurs**



Club labellisé  
ECOLE FRANÇAISE DE GLACE



UCPa  
SPORT ACCESS

avec  
le soutien  
de la



Ville de Meudon

## REGLEMENT DE LA COMPETITION

### Renseignements généraux :

### Déroulement :

- La compétition se déroulera à :
  - o La patinoire de Meudon la Forêt
  - o 13, Avenue de Villacoublay (92360 – Meudon la Forêt)
- Date : **Dimanche 26 AVRIL 2020 de 7h 30 à 17 heures**
- Ouverture de la patinoire à partir de 6 heures 45
- Date limite des inscriptions par mail : le **Samedi 14 mars 2020**
- Date limite des inscriptions définitives par courrier avec le règlement : le **Samedi 21 mars 2020**
- Tirage au sort par système aléatoire ISUCALC, le **samedi 18 avril 2020**
- Jugement avec le système informatique ISUCALC
- Protocole sera mis à disposition sur le site du club [cmpad.free.fr](http://cmpad.free.fr) au format HTML
- Il sera établi un classement individuel par catégorie uniquement.

### Inscriptions :

- La compétition est ouverte aux catégories suivantes :
- Poussins, Avenir, Minimes, Juniors pour filles et garçons, pour les niveaux fédéral 1/2 , Régional 1/2 ABCD
- Selon les règlements en vigueur pour la saison en cours, validés par les assemblées générales de la FFSG et de la Ligue Ile de France.
- Tous les contenus techniques complets sont sur (Book 2020) : <https://sites.google.com/site/csnpatinage/csnpa>
- Les compétiteurs devront être en possession d'une licence compétition en patinage artistique délivrée par la FFSG pour la saison 2019/2020.
- Le sur-classement est interdit en R2, R3.
- Une catégorie peut correspondre à une fille ou à un garçon.
- Les médailles obtenues après la date limite d'inscription de la compétition ne seront pas prise en compte.
- **Le nombre d'inscrits par Club est limité à 10**
- Il n'est pas prévu de remplaçant(e)s
- Le Club se réserve le droit de débiter les épreuves **45 minutes** avant l'horaire du début de la catégorie prévu au timing prévisionnel.
- La compétition est limitée aux 90 premiers inscrits, la date de réception des dossiers faisant foi.

- Les musiques doivent être impérativement enregistrées sur de CD-R (pas de CD-RW) en un seul CD par patineur, les musiques sur un CD collectif ainsi que tout autre support ne seront pas admis.
- Le montant de l'inscription est fixé à 40 euros par participant à régler, à l'inscription, par un chèque de Club à l'ordre du CMPAD ou par virement au n° suivant :
- IBAN : FR76 3006 6102 9100 0102 9590 134
- BIC : CMCIFRPP
- Sauf sur présentation, avant le tirage au sort, d'un certificat médical établi par un médecin sportif, le montant de la participation sera, en cas de forfait, définitivement acquis par le Club.
- La réception du règlement des inscriptions vaudra validation de l'inscription.
- Les préinscriptions devront parvenir avant le **14 Mars 2020** à :
  - o Monsieur JAILLOT Jean-Claude : [jc.jaillot@sfr.fr](mailto:jc.jaillot@sfr.fr)
- Avec copie à :
  - o Madame Marie Laure FERZOU : [mlguine@aol.com](mailto:mlguine@aol.com)

En confirmation, le dossier d'inscription doit être impérativement envoyé pour le **21 mars 2020**, date limite d'engagement à :

CMPAD  
Madame Justine RESTAINO  
13, Avenue de VILLACOUBLAY  
92360 – MEUDON LA FORET

Et doit comprendre, faute de ne pouvoir être pris en compte :

- Le bulletin de participation ci-joint dûment complété
- La photocopie de licences et des carnets de classement
- Le chèque du Club uniquement à l'ordre du CMPAD, en règlement des droits d'inscription soit **40€ x Nb d'inscrits**

Le tirage au sort électronique est prévu le **18 avril 2020**

La feuille de contenu de programme devra être mise à jour sur le site de la CSNPA au plus tard pour le **16 avril 2020**.

Il ne sera établi qu'un classement individuel par catégorie.

Le Juge Arbitre est le seul à prendre toutes les décisions en cas de litige.

Tout renseignement concernant cette compétition peut-être demandé à :

- Monsieur Jean-Claude JAILLOT Responsable Artistique : 06 14 22 70 74 :  
[jc.jaillot@sfr.fr](mailto:jc.jaillot@sfr.fr)

Ou

- Madame Marie Laure FERZOU : [mlguine@aol.com](mailto:mlguine@aol.com)